

4 Économie

Après la 34e Assemblée annuelle de Shelter-Afrique, au Ghana/Trois questions au ministre délégué...

...Serge Ename Nsolet : "Favoriser l'acquisition progressive du logement"

Propos recueillis par SCOM

Libreville/Gabon

L'ONU-habitat recommande aux pays africains de revoir leurs politiques, en favorisant le logement locatif plus adapté au niveau de vie du plus grand nombre, au détriment de l'appropriation directe

L'union. Monsieur le ministre, vous étiez à la tête de la délégation gabonaise ayant pris part à la 34e assemblée générale annuelle de Shelter-Afrique, qui s'est récemment tenue à Accra au Ghana. Quel était l'objet de cette rencontre?

Serge ENAME NSOLET : cette rencontre, placée sous la houlette de l'institution panafricaine de financement, Shelter-Afrique, qui appuie exclusivement la promotion de l'habitat et du secteur immobilier en Afrique, était rehaussée par la présence du président ghanéen, John Dramani Mahama. Les travaux dont les assises ont eu lieu, le mercredi 3 juin, avec notamment l'élection du bureau de la 34e as-

semblée générale annuelle, se sont focalisés sur le compte rendu des activités et le rapport de gestion financier de ladite structure au titre de l'exercice précédent. En effet, si les participants ont loué les efforts consentis par Shelter-Afrique pour maintenir les performances des activités de l'organisation, l'accompagnement des pays membres à améliorer leur offre de logements sociaux, il n'en demeure pas moins que le rapport de gestion a été l'objet d'un long débat. En effet, les actionnaires ont déploré la baisse drastique du bénéfice net de l'exercice, qui passe de 4 754 791 dollars (environ 2 milliards 800 millions de francs) en 2013 à 450 655 dollars (environ 270 millions) en 2014. Face aux inquiétudes suscitées chez les actionnaires par cette perte sèche, les responsables de Shelter-Afrique ont promis de mettre en place des mécanismes allant dans le sens de l'inversion de la tendance.

Ces travaux ont été précédés, le 2 juin, par un symposium sur la thématique "développer des logements locatifs abordables". Que retenir de ce volet ?

Ce symposium ciblait deux objectifs majeurs. Il s'agissait de développer les aspects du logement locatif comme moyen



Serge Ename Nsolet, le ministre délégué à l'Habitat, lors d'un précédent séjour au Kenya, a représenté le Gabon à Accra.

permettant d'absorber le déficit en logements. En plus de s'inspirer des expériences internationales pour arrêter les stratégies et les structures pratiques, en vue de développer les logements locatifs abordables. De fait, le constat est que la majorité des gouvernements africains prônent une politique d'appropriation de logement au détriment des mécanismes d'accès au logement locatif. Alors que plus de 80% des populations vivant dans ces pays ne disposent pas toujours de revenus

leur permettant d'acquérir directement un logement. Cette tranche de la population préfère très souvent opter pour la location dite abordable, dont le coût oscille entre 30 et 35% de leurs revenus. Aussi, l'ONU-Habitat recommande-t-elle aux gouvernements africains de revoir leurs politiques actuelles par des mécanismes favorisant l'acquisition progressive (location-vente) du logement par son locataire au bout d'une période précise.

Y a-t-il une autre décision importante prise par Shelter-Afrique envers les pays qu'elle soutient ?

En effet, dans le cadre de Partenariat public-privé (PPP), la principale institution de financement de l'habitat en Afrique est disposée à accompagner les États dans le développement des programmes de construction de logements locatifs. Il s'agit-là d'une véritable opportunité à eux offerte, pour développer leur réalisation en la matière.

Industrie minière

"Le secteur au Gabon est actif, malgré la morosité du marché mondial"

Willy NDONG

Libreville/Gabon

Dixit Jean Fabre, directeur général de Comilog, et président de l'Union minière du Gabon au cours d'une réunion de travail au ministère des Mines.

LES principaux opérateurs du secteur minier, réunis au sein de l'Union minière du Gabon (Umiga), ont eu récemment une réunion de travail avec le ministre des Mines, Christophe Akagha Mba. Avec l'administration compétente, l'Umiga est venue faire le point de la situation du secteur, notamment l'évolution des activités minières au Gabon, ses attentes vis-à-vis de l'Etat, ainsi que la situation actuelle du marché international. Pour Jean Fabre, directeur général de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), et président de l'Umiga, « le secteur minier au Gabon est actif, malgré la morosité du marché mondial. En effet, le secteur est à la peine à cause de la dépréciation du marché, qui se caractérise par des prix très bas des matières ». Cette situation oblige, par consé-



Le ministre Akagha Mba au cours de la réunion avec les entreprises du secteur minier dans notre pays.

quent, les opérateurs à être attentifs quant à la maîtrise des coûts et des performances. Le nouveau Code minier a également été abordé. Cette loi en attente de publication a été longuement débattue entre l'administration et les entreprises minières. Elle introduit une évolution internationale avec des avancées précises, notamment sur le volet sociétal et la mise en place de fonds ou de mécanismes qui intègrent des pratiques applicables aux opérateurs minières. Allusion faite, entre autres, à la Provision pour investissement diversifié (PID) et à la Provision pour investissement minier (PIM) qui sont,

à l'instar de ce qui se fait au niveau du secteur pétrolier, des mécanismes de financement d'un certain nombre de projets à caractère social et à haute portée économique. Pour le ministre Akagha Mba, le fait que le nouveau code minier, déjà promulgué par le président de la République Ali Bongo Ondimba, introduise ces mécanismes-là et les rende obligatoires, aide finalement l'Etat et les opérateurs du secteur minier pour que chaque partie puisse exercer son rôle. Comment les entreprises apprécient-elles le nouveau code minier ? « Parce que la compétition avec d'autres pays se fait dans ce cadre-là,



Jean Fabre, DG de Comilog et président de l'Union minière du Gabon (à gauche) a déploré la dépréciation du marché.

le nouveau code minier gabonais est incitatif, entendu que dans une forme et un fond comparables à ce que l'on trouve ailleurs, il correspond à ce que peut attendre un opérateur minier », a indiqué Jean Fabre. La question environnementale inscrite dans la loi minière était également à l'ordre du jour. Un sujet auquel les autorités gabonaises accordent une place de choix. D'autant que toute activité industrielle, particulièrement minière, se doit de se développer en tenant compte de l'aspect environnemental. « En tant qu'opérateurs minières, nous trouvons normal et légitime qu'un code minier régle-

mente cette dimension-là. On ne peut pas comprendre qu'une activité minière puisse se développer au détriment de son environnement », a indiqué Mohamed Gharrabi, directeur Exploration de la société Managem, établie au Gabon depuis 2007. Celle-ci possède deux projets aurifères dans notre pays. Le premier, entré en production en 2012, concerne la mine d'or de Bakoudou « qu'on continue à développer pour rallonger sa durée de vie », a précisé M. Gharrabi. Celui-ci a également soumis au ministre des Mines un certain nombre de préoccupations, particulièrement liées aux

dossiers administratifs. Signalons que la mine de Bakoudou, dont la convention de valorisation a été signée en mai 2010, est dimensionnée pour produire environ une tonne d'or métal par an. Le deuxième projet, en préparation, est celui d'Etéké. « C'est un projet que nous sommes en train de développer. Aujourd'hui, nous sommes à la phase de l'exploration. Les travaux se déroulent très bien. Si tout va bien, le démarrage des activités de la construction de la mine pourrait se faire en 2017 », a-t-il déclaré.

Précision

Dans notre édition du 19 juin dernier, en page 4, consacrée au Conseil d'administration de l'Oprag, nous avons annoncé que : « les administrateurs ont marqué leur accord pour la création d'un service en charge des affaires juridiques et de la régulation au sein de la direction générale ». La direction de la communication de l'Office des ports et des rades du Gabon précise que cette question fera l'objet d'un examen minutieux lors du prochain conseil.

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 23/06/2015	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1345	1USD =	578,190	1 USD	613,952	CAC 40	23/06/2015	4932,37
		CAD	1,3879	1CAD =	472,626	1 CAD	497,104	DOW JONES	23/06/2015	18015,95
		JPY	139,8000	1JPY =	4,692	100 JPY	487,923			
		GBP	0,7169	1GBP =	914,991	1 GBP	952,741			
		CHF	1,0435	1CHF =	628,612	100 CHF	65777,07			
		ZAR	13,7910	1ZAR =	47,564	100 ZAR	4946,09			
		MAD	10,9391	1MAD =	59,964	1MAD	62,36			
		CNY	7,0446	1CNY =	93,115	1CNY	95,15			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
23-juin. 63,17